

**Épalinges**  
Commune

## **Réponse de la Municipalité à une interpellation**

---

« Conséquences du nouveau calcul de la péréquation sur le budget tenant compte de l'arrivée de nouveaux habitants » déposée par Mme la Conseillère communal Noémie Neumann Donegani

---

### **Service des finances**

M. le Syndic Alain Monod

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 10.02.2025

## Table des matières

<b>Objet de l'interpellation .....</b>	<b>2</b>
<b>Réponses de la Municipalité .....</b>	<b>3</b>

### Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2024, Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani a déposé l'interpellation suivante :

*Je ne souhaitais pas prolonger davantage notre dernière séance, c'est pourquoi je soulève ma préoccupation seulement aujourd'hui.*

*Lors du dernier conseil, qui était principalement consacrée au budget et à la situation inquiétante des finances communales, Monsieur le Syndic nous a informés, que la Municipalité comptait beaucoup sur de nouveaux contribuables comme levier pour augmenter les recettes fiscales et donc contribuer positivement à la situation financière.*

*Cependant, il a aussi été porté à notre attention que la péréquation à verser avait augmentée, du fait que le nouveau calcul se basait d'ors et avant sur le nombre d'habitants multiplié par le taux moyen fiscal du Canton qui était supérieur à celui d'Épalinges.*

*La question est maintenant de savoir si la capacité de ces nouveaux habitants va réellement contribuer davantage aux recettes sans imposer un coût supplémentaire sur les services communaux et sociaux. En l'absence de gros contribuables, une croissance démographique peut coûter plus cher qu'elle ne rapporte, surtout en tenant compte de ce nouveau calcul pour versement au canton.*

*Voici mes questions :*

- 1. Quel est le taux d'imposition moyen pris en compte pour le calcul de la redevance cantonale ?*
- 2. A partir de quel revenu imposable Épalinges ne serait plus pénalisé dans le calcul de la péréquation ? En d'autres termes, quel est le montant à partir duquel multiplié à notre taux d'imposition égalise le montant à verser au canton ?*
- 3. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour attirer des (nouveaux) contribuables à plutôt hauts revenus, afin de minimiser l'impact financier de la croissance démographique sur les finances communales ?*

4. Et est-il prévu une analyse coûts-bénéfices pour évaluer les implications fiscales et infrastructurelles de l'augmentation de la population visée ? Cette approche permettrait de clarifier si la croissance projetée est réellement soutenable aujourd'hui pour Épalinges ou si des ajustements de la politique d'urbanisme seront nécessaires pour satisfaire les demandes de ces contribuables.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

## Réponses de la Municipalité

### 1. Quel est le taux d'imposition moyen pris en compte pour le calcul de la redevance cantonale ?

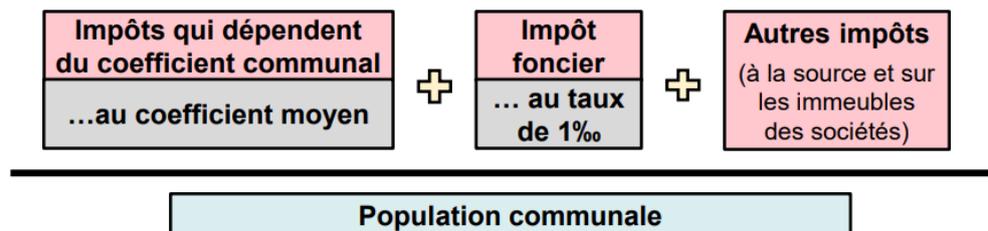
Pour bien comprendre le mécanisme, il faut revenir au RFS et au RFS/habitant.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES



### C'est quoi le revenu fiscal standardisé ?

- Revenus fiscaux que chaque commune serait en mesure de générer avec une charge fiscale « standard » = identique pour tout le canton



- Selon le décompte prévisionnel 2025, le revenu fiscal standardisé par habitant moyen de l'ensemble des communes est d'environ **CHF 3'300**

Le revenu fiscal standardisé de la moyenne des communes est (dans le décompte prévisionnel 2025) à CHF 3'291.00 par habitant. Épalinges dans ce même décompte prévisionnel, a un RFS à CHF 3'510.00 par habitant. Dès lors 80% de l'écart à la moyenne est versé par la Commune d'Épalinges dans un pot commun qui va aux communes en dessous du RFS moyen. Épalinges verse donc, pour la péréquation des ressources, CHF 1'732'355.00, pas au canton, mais aux autres communes

Ainsi pour que la commune ne verse rien, il faudrait que le rendement des impôts qui suivent le taux soit diminué de CHF 2'068'208.00, par exemple une rentrée d'impôts sur les personnes physiques de CHF 21'240'305.00 au lieu des CHF 23'308'514.00.



**2. A partir de quel revenu imposable Épalinges ne serait plus pénalisé dans le calcul de la péréquation. En d'autres termes, quel est le montant à partir duquel multiplié à notre taux d'imposition égalise le montant à verser au canton**

Question difficile à comprendre. Voir la réponse à la question 1.

**3. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour attirer des (nouveaux) contribuables à plus haut revenus, afin de minimiser l'impact financier de la croissance démographique sur les finances communales**

Dans une Commune, il faut un mixte entre des revenus modestes, moyen et supérieurs. Où placer le curseur ? De plus, rappelons que les communes ont l'obligation de prévoir un minimum de 15% de loyer d'utilité publique.

La volonté de la Municipalité est de promouvoir des quartiers attractifs avec des infrastructures de qualité et de maintenir un taux d'imposition compétitif par rapport aux communes voisines.

**4. Est-il prévu une analyse coûts-bénéfices pour évaluer les implications fiscales et infrastructurelles de l'augmentation de la population visée. Cette approche permettrait de clarifier si la croissance projetée est réellement soutenable aujourd'hui pour Épalinges ou si des ajustements de la politique d'urbanisme seront nécessaires pour satisfaire les demandes de contribuable.**

Le Service de l'urbanisme a pour mission d'accompagner la Municipalité dans la planification du territoire communal et de la mise en œuvre de la politique d'urbanisme, notamment à travers le Plan directeur communal (PDCoM). Ce service est contraint à un aménagement du territoire cohérent, en conformité avec les réglementations cantonales

S'agissant des plans de quartier en cours (Closalet, Possession-Bois de Ban, Planches/Montblesson), la Municipalité ne peut soulever aucun levier pour en bloquer l'avancée.

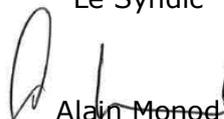
Les infrastructures actuelles (notamment le Collège de Bois-Murat) ou celles projetées (UAPE, Crèches-garderies) sont adaptées à l'arrivée de 2'000 habitants. Par ailleurs, des transports publics performants font aussi l'attractivité d'une commune au même titre qu'un taux d'imposition stable.

L'objectif de la Municipalité est de se constituer un portefeuille immobilier locatif financé par des crédits hypothécaires. En effet, les revenus du patrimoine financier ne sont pas pris en compte dans le calcul de la péréquation intercommunale. Mais une partie de ces revenus ne sera disponible qu'après le remboursement des emprunts.

Épalinges, le 10.02.2025

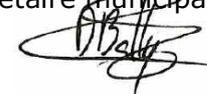
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
Alain Monod



Le Secrétaire municipal a.i.

  
Damien Bally